

En pays maraîchin, la troupe des Brimbalures multiplie les séances

## Le théâtre patoisant à guichets fermés !

À Saint-Jean-de-Monts (Vendée), sur un front de mer d'hiver déserté par les touristes, le palais des congrès, 380 places, vient d'afficher « complet » pendant près de deux mois. Ceux qui ont ainsi tenu l'affiche sont des amateurs de 7 à 77 ans venus de la commune voisine, unis dans un spectacle patoisant qui séduit.



Une comédie drôle et des reconstitutions de scènes de vie de jadis.

« Les gens sont attachés aux traditions de leurs pays. Ils viennent voir une réplique du marais breton de leurs grands-parents en suivant une histoire drôle, joyeuse et contemporaine. » À Saint-Hilaire-de-Riez, commune littorale accolée à Saint-Jean-de-Monts et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Clément Gauvrit est la figure emblématique d'une troupe qui vient de rencontrer un succès phénoménal. Même en ajoutant trois dates aux dix représentations intérieures, les organisateurs n'ont pu satisfaire qu'une partie des candidats au billet d'entrée.

Depuis une dizaine d'années, chaque hiver, l'engouement va croissant. À l'affiche, Les Brimbalures, des amateurs complets réunis en association, tout à la fois amoureux de théâtre, de chansons, d'humour, de patois maraîchin et d'un marais breton dont chacun extirpe une racine.

### Revanche d'un gamin

Qu'importe si la maîtrise du parler maraîchin n'est pas parfaite, dans le public : le scénario comme les dialogues sont faits pour que chaque difficulté de langage soit comprise, traduite. « Le truc consiste à introduire un personnage de retour au pays.



L'une des réussites de la troupe des Brimbalures, l'intégration de très jeunes comédiens qui étudient avec passion le parler maraîchin.

demandait de revenir à l'école pour l'enseigner ! »

Brimbalures ? « C'est un mot de vieux français. On le retrouve dans les textes de Rabelais. Mais il est toujours en usage au Québec. Il signifie à la fois ménestrel, troubadour, animateur, comédien », explique un Clément Gauvrit à peine surpris par l'engouement suscité par sa troupe.

### Document historique

L'histoire conçue par les Brimbalures se veut à la fois contemporaine et accrochée aux années 30. « C'est à ce moment-là, avec l'essor du tourisme, que le pays a changé et que les jeunes maraîchins ont préféré

parler français, surtout les filles... »

Et où peut se nicher l'accroche contemporaine, « déçagée de toute nostalgie » ? « Si l'on recrée des scènes de vie d'autrefois dans le marais, avec des dialogues en maraîchins, c'est pour évoquer des travers de société toujours d'actualité. Les jeunes comédiens sont passionnés, demandeurs. Avec eux, on est certains désormais de transmettre un patrimoine, une culture locale qui allait disparaître. »

C'est drôle, c'est de la comédie, ce n'est que de l'associatif : aucune rétribution. C'est aussi « un document historique ». Qui marche si bien qu'ils reviendront en octobre.

Jean-François MARIVAL.

Une enquête Ifop-Ouest-France auprès de 600 habitants du département

## Ille-et-Vilaine : au final, le nom plaît bien

Ille-et-Vilaine : le nom du département breton plaît à 88 % de ses habitants. C'est le résultat d'un sondage Ifop-Ouest-France, qui révèle par ailleurs que 71 % préfèrent cette appellation à celle de Haute-Bretagne, que le conseil général voudrait pourtant lui substituer.

Le conseil général d'Ille-et-Vilaine souhaite changer le nom du département : il le trouve peu attractif (Ouest-France de vendredi). Tel qu'il est, il convient pourtant à la quasi-totalité de ses habitants : l'appellation même Ille-et-Vilaine plaît en effet à 88 % des 600 personnes interrogées mardi dernier par l'Ifop, à la demande d'Ouest-France.

« Ce qui est significatif, c'est que le nom actuel « plaît beaucoup » à quatre habitants sur dix, alors que, d'habitude, on choisit nettement les

réponses intermédiaires », observe Jérôme Fourquet, directeur d'études à l'Ifop. Le nom de l'Ille-et-Vilaine a donc une bonne cote dans tout le département, mais les Redonnais sont les plus nombreux à dire qu'il leur « plaît beaucoup » : 65 % contre 32 % de Rennais. Ce clivage s'explique par la sociologie des deux territoires : le nom Ille-et-Vilaine « plaît beaucoup » à 59 % des agriculteurs mais à 26 % seulement des cadres supérieurs et professions libérales.

### Une marque touristique ?

Dans ces conditions, le choix entre Ille-et-Vilaine et Haute-Bretagne est vite fait pour les habitants, qui préfèrent à 71 % le nom actuel. 28 % des personnes enquêtées préféreraient qu'on le remplace par Haute-Bretagne. Et ce choix est plus marqué à Fougères (32 %) qu'à Redon (20 %).

François Richou, le président du comité départemental du tourisme, à l'origine du projet, ne trouve pas ces résultats surprenants : « On est forcément attaché au nom. Le tout est de savoir s'il convient comme « marque » quand il s'agit de vendre les territoires en tant que destination touristique. » Alain-François Lesacher, le seul conseiller général dont la voix ait manqué lors du vote, craint, lui, « que le projet de changer le nom en « Haute-Bretagne » ne soit perçu comme une marque de suffisance de l'Ille-et-Vilaine par rapport au reste de la Bretagne ». Les résultats du sondage ne sont donc pas pour lui déplaire : « Ce qu'il faut dire, insiste-t-il, c'est que la Bretagne est belle en Ille-et-Vilaine. »

Les gens d'Ille-et-Vilaine « aiment leur département, comme la jeune fille prenant le nom de l'aimé finissait par aimer le nom lui-même, fut-

il lourd à porter, analyse le président du conseil général, Jean-Louis Tourenne. C'est un avis qu'on ne saurait négliger. » Pour autant, il ne désarme pas : son souci, c'est de savoir « comment nous pourrions afficher fortement notre fierté d'appartenir à la Bretagne ». La consultation envisagée aura donc bien lieu : « Si la réponse ne réside pas nécessairement, semble-t-il, dans le changement de nom du département – ce que la consultation éclaircira davantage – il n'en reste pas moins que nous avons à construire une Ille-et-Vilaine forte dans une Bretagne unie et solidaire. »

Even VALLERIE.

Les résultats détaillés de l'enquête Ifop sont disponibles en ligne sur le site [www.rennes.maville.com](http://www.rennes.maville.com)

## Les hommes, les femmes

### S. Bulteau déléguée à l'égalité hommes-femmes

Sylviane Bulteau (photo), vice-présidente du conseil régional, est la nouvelle « déléguée au respect de l'égalité hommes/femmes » nommée par Jacques Auxiette qui en avait fait une de ses priorités. L'accès aux nouveaux métiers, l'aide aux entreprises lancées dans une politique d'égalité professionnelle, l'aide à la création d'entreprise pour les femmes, la création d'une crèche à l'Hôtel de Région, la prise en compte des femmes parent isolé : autant d'engagements formulés pendant la campagne qui prennent forme aujourd'hui en intégrant les nouvelles politiques régionales.



Adrien Poutier, Alexandre Voisin, Peter Poiilèvre et Stéphane Luet, quatre élèves en 1<sup>re</sup> année de BEP agriculture à la Maison familiale rurale de Segré, ont décroché le premier prix national du concours proposé par Jeunes agriculteurs et remis pendant le Salon de l'Agriculture à Paris grâce à leur film « Demain je veux être paysan ».

Bruno Moras, un Centralien de 42 ans, vient de succéder à Jean-Luc Losfeld à la direction commerciale d'EDF pour les entreprises et les collectivités locales de la Région Ouest.

Vidya Juganaikloo, une Angevine aux origines mauriciennes âgée de 20 ans, étudiante aux Beaux-Arts, vient d'être élue Miss Maine-et-Loire.

Mickaël Garandel, un jeune Manceau apprenti chez le maître-artisan Schwob au Mans, a décroché le titre de meilleur apprenti-charcutier des Pays de la Loire au cours d'un concours régional qui vient de se dérouler au Mans.

## C'est dans l'air...

◆ Premier congrès des retraités CFDT à Château-Gontier le 10 mars. Les cinq Unions territoriales des retraités CFDT de la région, rassemblées au sein de l'Union régionale des Pays de la Loire, se retrouveront en congrès pour la première fois jeudi 10 mars, salle des fêtes de Château-Gontier (place du Marché, boulevard Carnot). L'Union régionale des retraités CFDT compte 5 000 adhérents.

◆ La savonnerie Bernard vend la marque Persavon. C'est à Rezé que la savonnerie Bernard produisait les savons de marque Persavon. Une marque qui « plafonnait » : l'entreprise a décidé de la vendre, en même temps que les marques La Perdrix et Laboratoires Bernard, aux laboratoires Vendôme, de Dijon. Qui deviennent ainsi leader sur le marché de l'hygiène, devant Colgate Palmolive. Pas de licenciements à craindre pour autant : l'unité de production de Rezé continuera à produire les mêmes savons.

◆ Non au barrage prévu dans les Alpes mancelles. Pour limiter les risques d'inondation au Mans, un projet de retenue d'eau sur la rivière Sarthe, dans la traversée des Alpes mancelles, suscite une vive polémique. Une association s'est constituée pour s'opposer au projet avec 400 adhérents et 8 000 pétitionnaires : pas question de laisser noyer une zone de plusieurs hectares, de condamner une exploitation, un manoir, une poste, une station d'épuration par une retenue d'eau de 13 mètres de haut capable d'écrêter les crues du Mans... quelques centimètres !

Avant l'étude de personnalité des 66 accusés d'Angers

## Pédophilie : trois jours pour lire les faits

(Lire en page 3)



Claire Brisset, déléguée nationale à la défense des enfants, a suivi, hier, l'audience au cours de laquelle a été lue, par cinq greffiers, l'ordonnance de renvoi devant la cour d'assises. Elle a été accueillie par Hervé Lollie, magistrat, chargé des relations avec la presse.

Le prévenu niait avoir commis les faits, en février 2004

## Braquage à Cholet : 4 ans de prison

Le 11 février 2004, à Cholet, un bar-tabac était braqué à l'arme blanche. Bilan : une caisse délestée de 1 200 € et une grosse frayeur pour deux employés. L'homme poursuivi pour ces faits comparaitrait, hier, au tribunal d'Angers. Malgré ses dénégations, il a été condamné à 4 ans de prison.

« Cela fait 13 mois que je suis en taule pour un crime que je n'ai pas commis. Ça me bouffe de l'intérieur ! » Sous les mots, la colère. Colère d'un homme qui crie à l'injustice. D'un détenu qui ne supporte plus la détention. Devant lui, cependant, une femme n'en démord pas. « Je ne serais pas là si je n'étais pas sûr que c'est lui. Moi, cela fait 13 mois que je vis dans l'angoisse ».

Cette employée d'un centre commercial choletais pense pourtant terminer sa journée tranquillement, ce 11 février 2004, avec son collègue. Il est 19 h 50, le rideau de fer est baissé, le commerce est sur le point de fermer. Un homme fait irruption dans la salle. Il porte une cagoule

noire et des gants. Dans sa main, un couteau de cuisine. Il se dirige vers l'employée, médusée. Pointe l'arme sur sa poitrine. À côté, le deuxième employé est tétanisé. « La caisse ! » Il n'y trouve rien. Rien, non plus, dans le sac à main de sa victime. Le fonds de caisse le satisfera, finalement. L'agresseur s'enfuit avec 1 200 €.

Un individu encagoulé, des victimes traumatisées, l'enquête s'avère difficile pour les policiers. Mais l'employée du bar-tabac va les mettre rapidement sur une piste. « L'agresseur est un client, un habitué ». Elle reconnaît le prévenu sur photo. Il est venu une heure plus tôt dans le commerce. Sans rien acheter. Derrière une glace sans tain, elle n'a plus de doute.

Le prévenu, interpellé le lendemain des faits, chez ses parents, nie. Il dit avoir passé la soirée devant la télévision, à regarder la demi-finale de la coupe d'Afrique, opposant le Maroc au Mali. Les enquêteurs interrogent la famille. Le père, la mère, les sœurs confirment. Sauf le petit frère, âgé de 9 ans. « Mon frère est sorti à la mi-temps. Il est revenu à la moi-

tié de la deuxième mi-temps ». L'alibi s'écroule.

Pour le substitut du procureur, Jean-Baptiste Bladier, « il n'y a aucun doute pour entrer en voie de condamnation. Par ailleurs, il faut six minutes pour aller du domicile du prévenu au bar-tabac. Il a eu le temps de commettre les faits et de se débarrasser de ses accessoires ». Le magistrat de requérir 4 ans de prison ferme.

Pour l'avocate de la défense, « il n'y a rien qui prouve la culpabilité de mon client. Pour tout le monde, le petit frère a dit la vérité. Il est pourtant connu à l'école pour mentir fréquemment. Quant aux victimes, elles ont pu commettre une erreur ». Elle demandera la relaxe.

Les juges suivront pourtant les réquisitions. Le prévenu a été condamné à 4 ans de prison avec interdiction de séjour à Cholet pendant 3 ans et obligation d'indemniser les victimes à hauteur de 4 500 € pour l'employée et 1 500 € pour son collègue.

J.-P. N.

## Le tribunal en bref

□ Exercice illégal de la pharmacie. Deux responsables d'une entreprise de Mozé-sur-Louet ont été condamnés, hier, à une peine d'amende pour exercice illégal de la pharmacie. Les faits remontent à 1997. Un contrôle de la direction départementale des fraudes avait révélé plusieurs infractions dans le cadre de la préparation et la vente de plantes médicinales. L'entreprise en question revendait ces gélules à des magasins de diététique, des guérisseurs ou des laboratoires. Problème, ces plantes, conditionnées en gélules, étaient inscrites à la pharmacie et d'usage strictement médical.

Elles relevaient donc du monopole de la pharmacie. Le 25 janvier, au cours de l'audience, le substitut du procureur, Olivier Bonhomme, avait requis une peine d'amende de 8 000 €. Dans leur délibéré, hier, les juges ont revu la note à la baisse : les prévenus ont été condamnés à payer, l'un 2 000 €, l'autre 3 000 €.

□ Stupéfiants. Trois hommes, âgés de 22 à 29 ans, comparaissent, hier, pour trafic et usage de stupéfiants. L'essentiel des débats a porté sur la quantité de cannabis revendue par les prévenus. Les faits

se situent sur deux périodes : de 1998 à 1999 et de 2000 à 2001. De 29 kg, au départ, la quantité est passée à 3 kg, puis 1,5 kg. Pour le substitut du procureur, Jean-Baptiste Bladier, la quantité « n'était, en tout cas, pas inférieure à 20 kg ». Et de requérir des peines allant de 1 an à 15 mois de prison ferme. Arguant de l'ancienneté des faits et de la réinsertion réussie de leurs clients, les avocats de deux des trois prévenus ont demandé l'indulgence des juges. Ces derniers ont condamné les trois hommes à des peines de 10 mois de prison, 8 mois et 5 mois.

Le syndicat face à la fermeture de l'Institution libre

## Combrée : le Snec-CFTC mobilisé

Le Snec-CFTC, le syndicat national de l'enseignement catholique, réagit vivement au projet de fermeture de l'Institution libre de Combrée. Quatre-vingts emplois (enseignants et personnel administratif et technique) sont directement menacés.

Manque d'information au personnel, « gestion au jour le jour », le Snec-CFTC se dit « assommé » par l'annonce de la fermeture, à la fin de cette année scolaire, de l'In-

stitution libre de Combrée. Une décision prise vendredi dernier à l'issue d'un conseil d'administration de l'établissement. Celui-ci doit faire face à des travaux de mise aux normes de sécurité. Une colossale facture de deux millions d'euros. Sans doute, des subventions seraient-elles possibles. Mais il resterait toujours 900 000 € à réunir. Face à l'impossibilité de réunir autant d'argent, l'Ogec de Combrée (l'organisme de gestion de l'enseignement catholique) a préféré an-

noncer la fermeture de l'établissement scolaire qui accueille toujours 345 collégiens et lycéens.

Le syndicat tient donc à annoncer la couleur et appelle le personnel de l'Institution libre, créée en 1810, à se « serrer les coudes pour éviter trop de casse ». Il réclame aussi un plan de sauvegarde de l'emploi et interpelle la direction diocésaine de l'enseignement catholique pour permettre le reclassement des salariés et des mesures sociales.

Végétal : tous les parlementaires écrivent à J.-P. Raffarin

## L'union pour le pôle de compétitivité

Une seule lettre signée par tous les parlementaires du département : les députés, les sénateurs et les élus européens. Adressée à Jean-Pierre Raffarin, le Premier ministre, elle défend la candidature de l'Anjou à un pôle de compétitivité pour le végétal.

Le Maine-et-Loire est candidat à un pôle de compétitivité dans le domaine du végétal. Ce dispositif, imaginé par le gouvernement, doit permettre à des territoires de développer leurs compétences et de tisser des liens encore plus étroits entre les entreprises et le monde de la recherche. En clair, il s'agira pour les pôles de compétitivité retenus de s'affirmer les meilleurs dans leur discipline respective. Logi-

quement, le Maine-et-Loire a déposé un dossier pour décrocher ce label en affichant ses multiples compétences dans le domaine du végétal.

Seulement, il n'est pas le seul sur les rangs. Dans la seule région des Pays de la Loire, cinq autres dossiers de candidature à un pôle de compétitivité ont été aussi déposés.

Voilà pourquoi tous les parlementaires du département (1), quelle que soit leur couleur politique, ont cosigné une lettre à Jean-Pierre Raffarin. « Dans ce domaine du végétal, l'Anjou a de multiples atouts, une vraie légitimité et déjà une longue histoire. La filière du végétal spécialisé fait partie intégrante de l'identité de notre département. Notre candidature s'appuie sur le

travail tenace des professionnels de l'ensemble de la filière rassemblés au sein du comité interprofessionnel du végétal spécialisé », expliquent-ils au Premier ministre. Chiffres à l'appui en soulignant les 15 000 emplois, les 500 professeurs et chercheurs et les 800 étudiants formés chaque année. En espérant que leur union fera la force.

(1) : les députés René Boutin, Dominique Richard, Jean-Charles Tau-gourdeau, Michel Piron, Gilles Bourdoux, Hervé de Charette, et Marc Laffineur ; les sénateurs Christian Gaudin, André Lardeux et Daniel Raoul ; et les députés européens Marie-Hélène Aubert, Roselyne Bachelot et Philippe Morillon.

## Pays de la Loire en bref

### A Combrée, l'Institution libre se prépare à fermer



Il manque 900 000 € à l'Institution libre pour réaliser les travaux de sécurité indispensables.

L'Institution libre de Combrée ne verra pas ses deux siècles d'existence. L'établissement scolaire, fondé en 1810 dans le Segréen, vit ses derniers mois. Les bâtiments ont besoin de gigantesques travaux pour se mettre aux normes de sécurité. Il y en a pour deux millions d'euros ! Même si des subventions peuvent être obtenues, il resterait 900 000 € à trouver. L'Institution ne les a pas. Et ne voit pas où les trouver. D'où la décision du dernier conseil d'administration de fermer le site, à la fois collège et lycée. Il accueille aujourd'hui 345 élèves et il en aura formé 20 000 tout au long de la très longue carrière durant laquelle il a vu défiler, dans ses salles de classe, quelques futures pointures de la vie politique ou économique.

### La CNL refuse les expulsions locatives

Dans une semaine prend fin la trêve hivernale. Le 15 mars, des familles se retrouveront à la rue pour n'avoir pas payé leur loyer. La Confédération nationale du logement dénonce ces pratiques « barbares » et « moyennageuses ». L'association sera reçue par le préfet vendredi pour demander « à prolonger la trêve hivernale d'un mois comme à Paris », les températures restant toujours basses pour la saison. Dans la capitale, les expulsions doivent reprendre le 1<sup>er</sup> avril. En France, le nombre d'expulsions locatives a presque doublé en dix ans : 12 160 en 1992 et 21 500 en 2003. En Pays de la Loire, l'association attend toujours les chiffres de la préfecture. En 2004, 26 familles habitant en HLM avaient été expulsées en Loire-Atlantique. « Il y en a beaucoup plus qui nous échappent, dans le secteur privé notamment. » Un rassemblement est organisé par la CNL devant la préfecture de Région, vendredi 11 à 15 h.

◆ Une semaine sur le vaudeville à Cholet du 9 au 13 mars. Patrick Pelloquet et sont Théâtre des Pays de la Loire vont consacrer toute une semaine à Eugène Labiche et à ses contemporains du 9 au 13 mars. Une centaine de comédiens amateurs seront associés à travers les associations théâtrales locales. On retrouvera une ambiance type la Folle journée, avec des pièces plutôt courtes jouées en de multiples endroits, du théâtre municipal à l'hôpital en passant par le musée du textile. Renseignements 02 41 49 26 00 ou 02 41 65 13 58.